



**Délibération n° 2008/0465**

**Séance du 9 juillet 2008**

**Marché n°2007-64**

**REALISATION DU POINT DE REFERENCE DANS LE CADRE  
DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME QS DU CONTRAT  
TYPE 1 STIF-ENTREPRISES PRIVEES D'OPTILE**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des marchés publics pris notamment en ses articles 57 à 59;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du syndicat des transports d'Ile de France ;
- VU** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 18 juin 2008 attribuant les trois marchés
- VU** le rapport n° 2008/0465 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 4 juillet 2008 ;

**CONSIDERANT** que la procédure prévue par le Code des marchés publics aboutit à passer une mise en concurrence selon les conditions énoncées par ses articles 57 à 59;

**CONSIDERANT** qu'il revient au conseil du syndicat des transports d'Ile de France d'autoriser la directrice générale à signer les marchés pour les lots 1 et 3 avec la société BVA et le marché pour le lot 2 avec la société TEST,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Autorise la directrice générale à signer les marchés pour les lots 1 et 3 avec la société BVA pour les montants suivants :

- Lot 1 regroupant 20 entreprises qui desservent les départements 77,95, 60 et 10 : 172 200 € ht
- Lot 3 regroupant 17 entreprises qui desservent les départements 91,28 et 45 : 141 500 € ht

**ARTICLE 2** : Autorise la directrice générale à signer les marchés pour le lot 2 avec la société TEST pour le montant suivant :

- Lot 2 regroupant 18 entreprises qui desservent les départements 78,92, 93 et 27 : 146 857 € ht

**ARTICLE 3** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON